

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Informatique** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

Wolfgang SCHMID
Jean Jacques BOURDIN
Zakia JAZIRI
Pablo RAUZY

ARTICLE 2 –

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR STN et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Informatique** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

Wolfgang SCHMID
Arab Ali CHERIF
Rakia JAZIRI
Youcef TOUATI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR STN et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-37-1

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 20 juin 2025 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence** et au **Master Psychologie** dispensés par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

Thomas VILLEMONTAIX (Master)
Louise GOYET (Licence)
Morgiane BRIDOU (IED)
Lionel DAGOT (IED)
Alexandra ERNST
Catherine GRANSARD
Catherine MARION (IED)
Alexandrine MORAND
Leïla BOUDRA
Léonore ROBIEUX (IED)

ARTICLE 2 –

M. **Thomas VILLEMONTAIX** (Master) est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

Mme **Louise GOYET** (Licence) est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ


Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 05 juin 2025 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Droit et D.U Criminologie approfondie** dispensés par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

Michel JUHAN

Pierre-Olivier CHAUMET

Agnès GAUTIER-AUDEBERT

Garance CATTALANO

Hugues MICHELIN-BRACHET

Franck ARPIN GONNET

ARTICLE 2 –

M. **Michel JUHAN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 05 juin 2025 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention justice,procès,procédures** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Benjamin FIORINI**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 .
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 05 juin 2025 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention droit public** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026:

Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

Maxime TOURBE

Saïda EL BOUDOUHI

Marc PELLETIER

Vincent TOMKIEWICZ

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 05 juin 2025 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la Santé** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

Astrid MARAIS
Jean BRUSCHI
Alexandre LUNEL
Bénédicte BOYER-BEVIÈRE
Liza VEYRE
Cyril CLÉMENT
Agnès GAUTHIER-AUDEBERT

ARTICLE 2 –

Mme **Astrid MARAIS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-CP-41

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 06 juin 2025 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence** et au **Master Science de l'éducation** dispensés par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

Nada CHAAR

Claire LEMÊTRE

Stéphane BONNÉRY

Samuel BOUSSION

Gladys CHICHARRO-SAITO

Léandro DE LAJONQUIÈRE

Florence ELOY

Isabelle GALVAO

Claire DESMITT

Anthippi POTOLIA

Antoine RIVIÈRE

Nacira GUENIF-SOUILAMAS

Méj HILBOLD

Cintia INDARRAMENDI

Séverine KAKPO

Caroline LEROY

Delphine LEROY

Pascal NICOLAS - LESTRAT

Fabienne MAILLARD

Martine MORISSE

Valentin SCHAEPELYNCK

Elise VINEL

Jean -Christophe COFFIN

Pierre Johan LAFITTE

Florent GABARRON

Pascale PRAX-DUBOIS

Fabien GRANJON

Christine BOUISSOU

Françoise LAOT

Bertrand GEAY

Déborah GENTES

Sébastien PONNOU -DELAFFON

ARTICLE 2 –

Mme **Nada CHAAR** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

Université Paris 8 -
Vincennes - Saint-Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON